

Responsable de production de projets culturels

RNCP42851 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323, 323s
Formacode(s)	32135, 44067, 44035, 32096
Code(s) ROME	L1303, K1602, K1206, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2031

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CIFACOM	48332570000027	Former et organiser l'évaluation
ECAD CONSULTANTS	33115405400117	Former et organiser l'évaluation
GALILEO FORMATION PROFESSIONNELLE	81212304000063	Former et organiser l'évaluation
GALILEO VAE	90077772300033	Former et organiser l'évaluation
LEADER FILM	34235729000069	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pilotant la réalisation des projets culturels de bout en bout, le Responsable de production de projets culturels a pour mission de mener les projets à bien, tout en veillant à favoriser l'accès du public à la culture. Collaborant avec les différents services, il coordonne la gestion administrative, humaine, contractuelle et financière relative à l'organisation de concerts, de spectacle, ou d'expositions. Garant de la qualité de la production, il veille au respect du planning et du cadre budgétaire dans lequel le projet s'inscrit. De plus, il en assure la promotion et la communication liées au projet culturel dont il a la charge.

Alors que le secteur de la culture retrouve ses affluences d'avant crise sanitaire, le Responsable de production de projets culturels fait face à de nouveaux enjeux qui lui permettent de développer de nouvelles compétences en gestion de projets culturels. En effet, la digitalisation prend de l'ampleur, notamment dans le cadre des expériences immersives. Les publics cibles, à l'image de la société, sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux et sont davantage amenés à se renseigner auprès d'influenceurs que de médias spécialisés. Par ailleurs, les attentes de ce publics évoluent en matière d'inclusion et de RSE. La certification vient couvrir les différents besoins en compétences nécessaires à l'exercice du métier tout en prenant en compte les différentes évolutions du marché de la culture.

ACTIVITÉS VISÉES

Structuration d'un projet culturel

Analyse de la demande liée à un projet culturel

Définition des objectifs d'un projet culturel
 Définition des actions à conduire et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet culturel
 Définition du système d'évaluation des résultats d'un projet culturel
 Gestion administrative, financière et contractuelle d'un projet culturel
 Etablissement du budget prévisionnel du projet culturel
 Réalisation et suivi des demandes de subventions
 Suivi budgétaire d'un projet culturel
 Mise en place des différents contrats nécessaires à la production et l'exploitation d'un projet culturel
 Mise en œuvre des opérations réglementaires liées au projet culturel
 Mise en œuvre d'un projet culturel
 Définition des modalités d'accueil du public d'un projet culturel
 Adaptation du lieu d'accueil du projet culturel
 Mobilisation des partenaires stratégiques autour d'un projet culturel
 Gestion de la logistique dans un projet culturel
 Coordination d'équipe dans le cadre d'un projet culturel
 Elaboration et déploiement des actions marketing et communication autour d'un projet culturel
 Mise en place d'une veille culturelle
 Mise en œuvre d'une stratégie de communication en ligne et hors ligne
 Déploiement d'une communication en ligne et hors ligne
 Mise en œuvre d'un plan de relation presse

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande relative à un projet ou à un établissement culturel, en s'appuyant sur un diagnostic structuré du contexte et des besoins, intégrant les dimensions sociales, environnementales, numériques et les enjeux d'accessibilité, notamment liés aux situations de handicap, afin d'identifier les enjeux du secteur culturel leur impact sur le projet.

Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur un diagnostic de manière à dessiner les premières lignes d'un projet répondant aux besoins et enjeux préalablement identifiés au regard du public cible.

Traduire le projet culturel en actions opérationnelles en déterminant les ressources nécessaires à sa réalisation et en analysant chaque objectif ainsi que la modalité de déploiement proposé afin de d'identifier les différentes étapes du projet ainsi que les besoins associés.

Définir les indicateurs et critères nécessaires à l'évaluation des résultats du projet culturel en déterminant des livrables à chaque étape du projet et en détectant les écarts éventuels ainsi que l'impact territorial afin d'effectuer les différents ajustements nécessaires à la mise en œuvre du projet (qualitatifs, financiers, délais, ...).

Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en répertoriant et en évaluant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes et en intégrant les impacts environnementaux, sociaux et numériques du projet de manière à estimer les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

Effectuer des demandes de subventions, d'aides, de mécénat, de sponsoring, ou de partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires publics et privés afin de financer le projet dans un souci de respect de l'environnement et de la législation en vigueur.

Suivre et analyser les résultats budgétaires du projet culturel en utilisant des tableaux de suivi et en effectuant des reporting réguliers pour garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates en cas de besoin d'ajustement.

Formaliser les relations contractuelles nécessaires à la production et à l'exploitation d'un projet culturel, en élaborant ou en adaptant les modèles contractuels aux spécificités du projet et en tenant compte des réglementations applicables, des accords mutuels entre les parties-prenantes, afin de sécuriser les engagements des parties prenantes.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires et en prenant en compte les différentes évolutions législatives (IA, droit d'auteur...), afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.

Structurer les dispositifs et parcours de médiation culturelle associés au projet, en définissant les outils et supports nécessaires, en intégrant les principes d'accessibilité universelle et les droits culturels, et en coordonnant les intervenants concernés le cas échéant, afin de garantir une expérience culturelle inclusive, adaptée aux différents publics et cohérente avec les objectifs du projet.

Étudier la pertinence d'un lieu d'accueil ainsi que son adéquation aux besoins techniques et artistiques du projet en concertation avec les équipes techniques afin de proposer les ajustements techniques nécessaires du lieu et/ou du projet.

Développer des partenariats et coopérations en identifiant les parties prenantes pertinentes (institutionnelles, professionnelles, privées et citoyennes) pouvant accompagner et/ou être mobilisées au regard des objectifs et des spécificités du projet culturel, afin d'optimiser et sécuriser sa mise en œuvre.

Assurer le suivi logistique d'un projet culturel en effectuant les démarches nécessaires, et en arbitrant les choix logistiques (achats et transports) au regard de critères économiques, environnementaux, sociaux et organisationnels, et en assurant la traçabilité des décisions prises de manière à assurer le bon déroulement du projet.

Coordonner les différentes équipes du projet culturel (techniques, artistiques, accueil, médiation, prestataires), en élaborant des feuilles de route et des plannings partagés, en prenant en compte la diversité des profils, les situations de handicap, les conditions de travail et les usages des outils numériques collaboratifs, afin de garantir une organisation efficiente, inclusive et soutenable du projet artistique.

Réaliser une étude de marché appliquée au projet culturel, en s'appuyant sur des sources et outils de veille et en prenant en compte les dimensions artistiques, technologiques, réglementaires et économiques du secteur afin de définir des actions marketing et de communication cohérentes avec le positionnement du projet culturel.

Définir un plan de communication en ligne et hors ligne en définissant et caractérisant les différentes actions à mener, en respectant l'image de marque et les objectifs du projet, en déterminant les différents supports et canaux de diffusion et en mettant en œuvre une communication accessible (formats, lisibilité, canaux) et responsable, afin de garantir l'accès à l'information au plus grand nombre afin de promouvoir le projet culturel.

Mettre en œuvre une communication en ligne et hors ligne en produisant et diffusant des contenus accessibles, responsables et adaptés aux canaux numériques, en mesurant leur impact à l'aide d'indicateurs de performance, afin d'accroître la visibilité du projet culturel tout en garantissant l'accès à l'information au plus grand nombre.

Rédiger des communiqués de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.

Blocs de compétences

RNCP42851BC01 — Structurer un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser la demande relative à un projet ou à un établissement culturel, en s'appuyant sur un diagnostic structuré du contexte et des besoins, intégrant les dimensions sociales, environnementales, numériques et les enjeux d'accessibilité, notamment liés aux situations de handicap, afin d'identifier les enjeux du secteur culturel leur impact sur le projet.

Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur un diagnostic de manière à dessiner les premières lignes d'un projet répondant aux besoins et enjeux préalablement identifiés au regard du public cible.

Traduire le projet culturel en actions opérationnelles en déterminant les ressources nécessaires à sa réalisation et en analysant chaque objectif ainsi que la modalité de déploiement proposé afin de d'identifier les différentes étapes du projet ainsi que les besoins associés.

Définir les indicateurs et critères nécessaires à l'évaluation des résultats du projet culturel en déterminant des livrables à chaque étape du projet et en détectant les écarts éventuels ainsi que l'impact territorial afin d'effectuer les différents ajustements nécessaires à la mise en œuvre du projet (qualitatifs, financiers, délais, ...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (étude de cas).

Projet professionnel dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Disposer d'un projet professionnel en cohérence avec le bloc de compétences visé, s'inscrivant dans un parcours d'évolution, de reconversion, de transition professionnelle, ou dans une logique d'acquisition progressive de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation du bloc repose sur l'évaluation de la maîtrise des compétences associées. Elle est prononcée lorsque le candidat démontre, au regard des critères d'évaluation définis, l'acquisition des compétences constitutives du bloc,

selon les modalités d'obtention précisées par le certificateur dans le règlement de certification, et après validation par le jury de certification

RNCP42851BC02 — Gérer la dimension administrative, financière et contractuelle d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir le budget prévisionnel du projet culturel, en répertoriant et en évaluant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes et en intégrant les impacts environnementaux, sociaux et numériques du projet de manière à estimer les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

Effectuer des demandes de subventions, d'aides, de mécénat, de sponsoring, ou de partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires publics et privés afin de financer le projet dans un souci de respect de l'environnement et de la législation en vigueur.

Suivre et analyser les résultats budgétaires du projet culturel en utilisant des tableaux de suivi et en effectuant des reporting réguliers pour garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates en cas de besoin d'ajustement.

Formaliser les relations contractuelles nécessaires à la production et à l'exploitation d'un projet culturel, en élaborant ou en adaptant les modèles contractuels aux spécificités du projet et en tenant compte des réglementations applicables, des accords mutuels entre les parties-prenantes, afin de sécuriser les engagements des parties prenantes.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires et en prenant en compte les différentes évolutions législatives (IA, droit d'auteur...), afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratique.

Projet professionnel dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Disposer d'un projet professionnel en cohérence avec le bloc de compétences visé, s'inscrivant dans un parcours d'évolution, de reconversion, de transition professionnelle, ou dans une logique d'acquisition progressive de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation du bloc repose sur l'évaluation de la maîtrise des compétences associées. Elle est prononcée lorsque le candidat démontre, au regard des critères d'évaluation définis, l'acquisition des compétences constitutives du bloc, selon les modalités d'obtention précisées par le certificateur dans le règlement de certification, et après validation par le jury de certification

RNCP42851BC03 — Mettre en oeuvre un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Structurer les dispositifs et parcours de médiation culturelle associés au projet, en définissant les outils et supports nécessaires, en intégrant les principes d'accessibilité universelle et les droits culturels, et en coordonnant les intervenants concernés le cas échéant, afin de garantir une expérience culturelle inclusive, adaptée aux différents publics et cohérente avec les objectifs du projet.

Etudier la pertinence d'un lieu d'accueil ainsi que son adéquation aux besoins techniques et artistiques du projet en concertation avec les équipes techniques afin de proposer les ajustements techniques nécessaires du lieu et/ou du projet.

Développer des partenariats et coopérations en identifiant les parties prenantes pertinentes (institutionnelles, professionnelles, privées et citoyennes) pouvant accompagner et/ou être mobilisées au regard des objectifs et des spécificités du projet culturel, afin d'optimiser et sécuriser sa mise en œuvre.

Assurer le suivi logistique d'un projet culturel en effectuant les démarches nécessaires, et en arbitrant les choix logistiques (achats et transports) au regard de critères économiques, environnementaux, sociaux et organisationnels, et en assurant la traçabilité des décisions prises de manière à assurer le bon déroulement du projet.

Coordonner les différentes équipes du projet culturel (techniques, artistiques, accueil, médiation, prestataires), en élaborant des feuilles de route et des plannings partagés, en prenant en compte la diversité des profils, les situations

de handicap, les conditions de travail et les usages des outils numériques collaboratifs, afin de garantir une organisation efficiente, inclusive et soutenable du projet artistique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (étude de cas).

Projet professionnel dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Disposer d'un projet professionnel en cohérence avec le bloc de compétences visé, s'inscrivant dans un parcours d'évolution, de reconversion, de transition professionnelle, ou dans une logique d'acquisition progressive de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation du bloc repose sur l'évaluation de la maîtrise des compétences associées. Elle est prononcée lorsque le candidat démontre, au regard des critères d'évaluation définis, l'acquisition des compétences constitutives du bloc, selon les modalités d'obtention précisées par le certificateur dans le règlement de certification, et après validation par le jury de certification.

RNCP42851BC04 — Elaborer et déployer des actions marketing et communication autour d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser une étude de marché appliquée au projet culturel, en s'appuyant sur des sources et outils de veille et en prenant en compte les dimensions artistiques, technologiques, réglementaires et économiques du secteur afin de définir des actions marketing et de communication cohérentes avec le positionnement du projet culturel.

Définir un plan de communication en ligne et hors ligne en définissant et caractérisant les différentes actions à mener, en respectant l'image de marque et les objectifs du projet, en déterminant les différents supports et canaux de diffusion et en mettant en œuvre une communication accessible (formats, lisibilité, canaux) et responsable, afin de garantir l'accès à l'information au plus grand nombre afin de promouvoir le projet culturel.

Mettre en œuvre une communication en ligne et hors ligne en produisant et diffusant des contenus accessibles, responsables et adaptés aux canaux numériques, en mesurant leur impact à l'aide d'indicateurs de performance, afin d'accroître la visibilité du projet culturel tout en garantissant l'accès à l'information au plus grand nombre.

Rédiger des communiqués de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle (étude de cas).

Projet professionnel dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Disposer d'un projet professionnel en cohérence avec le bloc de compétences visé, s'inscrivant dans un parcours d'évolution, de reconversion, de transition professionnelle, ou dans une logique d'acquisition progressive de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation du bloc repose sur l'évaluation de la maîtrise des compétences associées. Elle est prononcée lorsque le candidat démontre, au regard des critères d'évaluation définis, l'acquisition des compétences constitutives du bloc, selon les modalités d'obtention précisées par le certificateur dans le règlement de certification, et après validation par le jury de certification.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur culturel regroupe un ensemble de branches d'activités très variées, parmi lesquelles :

Architecture

Archives

Arts plastiques

Cinéma et audiovisuel

Spectacle vivant (théâtre, danse, musique...)

Livre et lecture (édition, bibliothèque)

Patrimoine et monuments historiques

Cette diversité offre un large champ d'intervention, allant des institutions culturelles nationales aux compagnies artistiques indépendantes, en passant par les collectivités territoriales, les fondations, les festivals ou encore les initiatives privées engagées dans la promotion de l'art et de la culture. Dans ce cadre pluriel, le responsable de production de projets culturels peut mettre ses compétences au service de structures très diverses, qu'elles relèvent de la fonction publique, du secteur privé ou encore du milieu associatif.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

On trouve différentes appellations des fonctions que peut prendre le métier (liste non exhaustive) :

Responsable de production de projets culturels

Adjoint à la production

Adjoint à la culture

Chef de projet culturels

Responsable mécénat

Responsable de production

Responsable de projets culturels

Responsable de médiation culturelle

Responsable de l'action culturelle

Responsable du développement culturel

Responsable des publics

Responsable de communication événementielle

Responsable culturel (DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Programmateurs de spectacle

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

N/A

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 613
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Accès en formation initiale :

Entrée en 1ère année :

Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...)

Entrée en 2ème année :

Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...) dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, droit, sciences, etc.

Entrée en 3ème année :

Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, droit, sciences, etc.

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation):

Pour un cursus en 3 ans :

Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...)

Pour un cursus en 2 ans :

Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, droit, sciences, etc.

Pour un cursus en 1 an :

Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, droit, sciences, etc.

Accès en formation continue :

Cas 1 : Entrée avec un niveau 5

Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, droit, sciences, etc.

- Ou Etre titulaire d'une certification de niveau 5, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum?

Cas 2 : Entrée avec un niveau 4

Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 24 mois minimum

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale :

En cas d'intégration en 1ère année :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation de 36 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En cas d'intégration en 2ème année :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En cas d'intégration en 3ème année :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation) :

Pour un cursus en 3 ans :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Pour un cursus en 2 ans :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Pour un cursus en 1 an :

Avoir validé les conditions d'accès à la formation

Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

?

En formation continue:

Cas 1 : entrée avec un niveau 5

Avoir validé les conditions d'accès à la formation,

Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Cas 2 : entrée avec un niveau 4- Avoir validé les conditions d'accès à la formation,

Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Dérogations spécifiques : Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont 50% de professionnels :

Le directeur de l'école (ou son représentant)

Un responsable pédagogique (ou son représentant)

Deux professionnels externes, exerçant dans le métier visé

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2031
Date de dernière délivrance possible	30/09/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	70	0	75 %	—
2023	32	0	91 %	75 %
2022	41	0	80 %	68 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP39603

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP39603

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iesa.fr/formation/bachelor-productions-mediation-culturelles>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42851/>